

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 11 Juillet 2023  
19 heures 00**



GF/EB

N° 003033

**Service Association  
- Subvention au  
profit de  
l'association ENSÈN**

Affiché le :

**Le Mardi 11 Juillet 2023 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 05 juillet 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

**VOTES POUR : 32**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 0**

Madame le Maire rappelle que délibération n°003005 du mardi 23 mai 2023 le conseil municipal a approuvée une première répartition des subventions destinées aux associations étant précisé que certains dossiers encore à l'étude pourraient faire l'objet de délibération spécifique.

Il est rappelé que par délibération n° 002517 du 30 janvier 2020, le conseil municipal a décidé de soutenir l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" qui est conduite par une entreprise à but d'emploi (EBE) créée par l'association ZOUVAÏ.

Madame le Maire fait état du dossier de demande de subvention présenté par l'association ENSÈN.

L'association ENSÈN a été créée en février 2022, pour se consacrer au droit à l'emploi sur l'ensemble du territoire afin de permettre à l'association ZOUVAÏ d'être

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20230711-003033-DE  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

désormais totalement et uniquement consacrée à la montée en puissance de la première EBE, et ensuite à la mise en place d'autres unités économiques.

L'objectif de l'association ENSÈN est de proposer des solutions à toutes les personnes en difficulté dans leur recherche professionnelle et d'accueillir toutes les personnes privées d'emploi. L'association ENSÈN contribue ainsi à rendre effective la mobilisation des alternatives à l'EBE, quand cela est pertinent au vu des projets et des motivations des personnes rencontrées.

Vingt-huit premiers CDI ont été signés en octobre 2022 et douze nouveaux CDI ont été signés le 3 janvier 2023. La décision d'habilitation du territoire a fixé sur la durée de l'expérimentation (5 ans) à 100 le nombre de sorties de la privation durable d'emploi par d'autres moyens que l'EBE ZOUVAÏ.

C'est l'objectif que s'est donné ENSÈN. Pour cela ENSÈN a recours à trente bénévoles-accompagnants qui mettent à disposition leur temps, leurs compétences, leurs véhicules personnels, leurs téléphones et leurs matériels informatiques pour œuvrer à la réussite du projet.

À ce jour les bénévoles-accompagnants de l'association ENSEN ont été en contact avec près de 300 personnes. Sur les 300, 210 ont participé à une première réunion d'information et 125, fin octobre 2022, avaient eu un premier entretien individuel. 66 ont été validés par le Comité Local pour l'Emploi, présidé par Monsieur Patrick MERLE, Vice-Président du Conseil Départemental.

L'association ENSÈN dont l'action est portée uniquement par ces bénévoles souhaite pouvoir disposer, a minima, des moyens qui lui permettront de remplir les objectifs qui lui ont été fixés et sollicite l'aide des collectivités locales afin de financer ses frais de fonctionnement.

Les bénévoles-accompagnants de l'association ENSÈN ont été en contact avec près de 300 personnes réparties comme suit : 74% d'APT, 15% de Gargas, 11% de Saint-Saturnin-lès-Apt.

L'association ENSÈN a sollicité une subvention globale de 5 000 € auprès de ses partenaires et répartie comme suit : 60 % auprès le Conseil Départemental du Vaucluse, 20 % auprès de la Commune d'Apt, 10% auprès de la Commune de Saint-Saturnin-lès-Apt et 10% auprès de la Commune de Gargas.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**APPROUVE**, le versement d'une subvention de 1 000 € au profit de l'association ENSÈN.

**DIT**, que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65, article 65748 du budget principal de la commune.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Yannick BONNET



**LE MAIRE**  
Véronique ARNAUD-DELOY

